



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies rares

Question écrite n° 99629

Texte de la question

M. Gwendal Rouillard attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la maladie de Ménière, pathologie qui affecte environ 10 000 personnes en France. Responsable de troubles extrêmement invalidants tels que de grands vertiges, des pertes d'audition, des acouphènes, des nausées, cette affection - dont la cause précise est inconnue - engendre un épuisement intense. Les douleurs et la fatigue qu'elle provoque engendre souvent des conséquences dramatiques pour les patients qui peuvent se trouver dans l'incapacité d'occuper un emploi, d'avoir des activités ou même de garder des liens sociaux. Cependant, la maladie de Ménière n'est généralement pas considérée comme une maladie rare. Aussi il lui demande si des mesures sont envisagées pour mieux prendre en compte cette pathologie, aider à son diagnostic et à la prise en charge des traitements efficaces.

Données clés

Auteur : [M. Gwendal Rouillard](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99629

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7873

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)